



La minute conso

## Se faire payer une partie de ses travaux d'isolation

Vendredi 22 février 2013 à 05h42

**(Re)écouter cette émission**  
Disponible jusqu'au 18 novembre 2015

+ Ajouter à ma playlist    Écouter en podcast    Recevoir sur mon mobile

00:22 / 02:40

Economie d'énergie la société spécialisée marie Esso et Mr Bricolage pour accélérer le financement des travaux des particuliers. L'idée c'est qu'ils versent une prime aux particuliers qui veulent économiser l'énergie

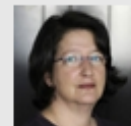


économies d'énergie

Ce dispositif s'appelle les certificats d'économie d'énergie et cette société s'est créée pour faciliter le rapprochement entre les entreprises qui sont obligées de réduire leurs consommations énergétiques et les particuliers qui veulent économiser sur leur facture. Il s'inscrit dans le cadre du protocole de Kyoto, selon lequel la France doit en 2020 avoir baissé de 20 % sa consommation d'énergie par rapport à 1990. Si les entreprises ne diminuent pas leur consommation chaque année, elles doivent payer une amende. L'idée c'est donc qu'elles rachètent en quelque sorte les travaux des particuliers moyennant finances, pour échapper à l'amende ... Du gagnant-gagnant pour les deux parties.

Depuis 2011 la société Economie d'énergie a été fondée en 2011. Depuis elle a permis la réalisation de 165 000 travaux. Qui n'ont rien coûté à l'Etat ... Parmi les participants, on trouve des grands noms de la distribution qui sont distributeurs de fioul domestique comme Auchan ou Leclerc mais aussi Total, et la fédération des agents immobiliers. D'autres entreprises sont en train d'élaborer leurs projets : c'est le cas de Schneider, Rexel Castorama ou Avia. Et chaque projet peut prendre une forme différente. Esso et Mr Bricolage, les deux derniers arrivés ont ainsi créé une brico-prime qui est payée en bons d'essence. Les certificats d'économies d'énergie sont récupérés par Esso. Ils se sont fixé comme objectif de faire économiser l'équivalent de la consommation

[voir le site de l'émission >](#)



Dominique Esway

### Contactez-nous

Ma Bretagne.com

PAR COURRIER  
ELECTRONIQUE

Une remarque, une question, un avis, laissez-nous un message

Votre nom : \*

Votre adresse e-mail : \*

Sujet : \*

Votre message : \*

\*Champs obligatoires

**Envoyer**

### Et aussi

25 Février 2013

**Danone au salon de l'agriculture**

21 Février 2013

**Accros au téléphone portable**

d'énergie de 75 000 foyers cette année.

En ce qui concerne les travaux, il y a des exigences pour la qualité des équipements qui seront posés et des matériaux qui seront utilisés. Les travaux doivent aussi être réalisés par un professionnel agréé mais vous pouvez choisir celui que vous voulez. Enfin la facture doit être rédigée de façon précise et bien clairement mentionner les matériaux utilisés. Dernier détail : il faut s'inscrire à un programme de certificat d'économies d'énergie avant de démarrer ses travaux et même avant d'avoir son devis ....